

DEUTSCH-FRANZÖSISCH-
SCHWEIZERISCHE
OBERRHEINKONFERENZ



CONFERENCE
FRANCO-GERMANO-SUISSE
DU RHIN SUPERIEUR

Mandat 2018-2020 du groupe de travail «éducation et formation»

1. Généralités

Le groupe de travail « Education et Formation » est composé de représentants de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département du Bas-Rhin, du Département du Haut-Rhin, des Länder du Baden - Württemberg et de Rheinland-Pfalz, des Cantons suisses de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura, nommés par leurs délégations respectives ainsi que de représentants des euro-districts du Rhin supérieur.

Le groupe de travail et les groupes d'experts pourront s'adjoindre la participation de toute personne qualifiée qu'ils jugeront utile d'associer à leurs travaux.

De manière générale, le groupe de travail « éducation et formation » assure l'échange d'expériences et d'informations avec d'autres groupes spécialisés sous l'égide de la Conférence du Rhin supérieur et initie, dans ce contexte, des projets transfrontaliers. Il coopère en particulier avec le groupe d'experts « formation professionnelle » du groupe de travail « politique économique ». Le groupe de travail collabore par ailleurs étroitement avec les groupes de travail « jeunesse », « sport » et « culture », dont il soutient les objectifs de promotion des rencontres et des projets transfrontaliers pour les enfants et les adolescents, qu'il perçoit comme un prolongement du travail effectué dans les écoles.

Interlocuteur majeur de la Conférence du Rhin supérieur pour toutes les questions éducatives, le groupe de travail « éducation et formation » a pour objectif général de contribuer à la création d'une région de la formation et du savoir. La charte pour la promotion du plurilinguisme, le renforcement des compétences linguistiques en se basant sur le numérique et des compétences en mobilité ainsi que la promotion de l'orientation et la qualification professionnelle binationales sont les éléments essentiels pour atteindre cet objectif.

En outre, ces mesures de mise en œuvre participent à la levée des obstacles administratifs et culturels.

Le groupe de travail s'informe des travaux des autres organes concernant le domaine de l'éducation et informe les autres groupes concernés de l'état d'avancement de ses propres travaux.

2. Organisation

La fonction du groupe de travail est prioritairement celle d'un organe de coordination et de pilotage des groupes d'experts. Le groupe de travail soumet une fois par an à la Conférence du Rhin supérieur les grandes orientations de son travail et fait des propositions de projets. Le cas échéant, il ne transpose pas lui-même les projets approuvés, mais mandate des groupes d'experts ad hoc.

Le groupe de travail procède à l'évaluation régulière de son fonctionnement, de ses structures et de sa composition et procède aux adaptations nécessaires. Si l'assemblée plénière estime que le mandat d'un groupe d'experts a été rempli ou qu'un projet n'est plus pertinent, le groupe d'experts peut être dissout.

3. Champs d'activité

En tant que correspondant central pour les questions de l'éducation, le groupe de travail coordonne et structure l'offre tri-nationale dans le domaine de l'éducation et de la formation initiale et continue. Il intervient en particulier comme organe d'experts pour les questions pédagogiques ou établit, en cas de besoin, les contacts nécessaires avec les interlocuteurs ou experts correspondants.

- a. Le groupe de travail veille à mettre en place une communication transparente aussi bien en interne que vers l'extérieur en favorisant les échanges réguliers d'informations et d'expériences entre les responsables du secteur de l'éducation et de la formation des régions concernées du Rhin supérieur et en informant les tiers sur les structures, les offres et les initiatives en matière d'éducation et de formation.
- b. Le groupe de travail promeut l'acquisition d'un multilinguisme fonctionnel auprès de la population scolaire et civile dans l'espace du Rhin supérieur et informe sur les opportunités et les avantages de la formation et de la mobilité transfrontalière.
- c. Le groupe de travail prépare des accords et formule des recommandations pour intensifier ou coordonner la coopération tri-nationale dans le domaine de la formation et de l'éducation.
- d. Le groupe de travail maintient le contact avec les autorités des différents pays partenaires et veille à des échanges réguliers d'expériences, d'informations et d'opinions.
- e. Le groupe de travail rencontre et s'échange avec le groupe de travail Education et Formation de la Grande Région.

4. Groupes d'experts

Les grandes orientations du groupe de travail pour le mandat 2018-2020 concernent principalement :

- la mobilité et la formation linguistique et interculturelle des élèves et des jeunes dans la région du Rhin supérieur ;
- la mobilité et la formation initiale et continue des personnels d'éducation et d'encadrement par le biais d'observation de classes et d'échanges qui concernent toute la chaîne de formation.
- la valorisation du plurilinguisme en milieu scolaire par l'inclusion scolaire et l'accueil d'élèves et d'enseignants allophones (niveau primaire et secondaire)
- l'information sur l'orientation professionnelle, la découverte du monde de l'entreprise et les stages transfrontaliers ; Création d'écoles d'accueil pour observation de classes
- la mise en place de parcours de découverte de l'offre culturelle du Rhin supérieur (culture de la mémoire, jeu Passe-partout)

La mise en œuvre de projets concrets inscrits dans ces cinq domaines d'action est assurée par des groupes d'experts.

5. Communication

L'objectif du groupe de travail « éducation et formation » est de renforcer son rôle auprès des personnes et des institutions actives dans le domaine de l'éducation et de la formation. Le groupe de travail doit pouvoir servir d'interlocuteur pour des projets ou des besoins concrets de coopération auprès des personnels enseignants, des établissements scolaires, des chargés de formation, des

experts de la formation professionnelle et faire office de lieu d'échanges pour la région du Rhin supérieur.

La communication sur les actions menées par les groupes d'experts est prise en charge par le groupe de travail avec l'appui, le cas échéant, du secrétariat commun.

Le présent mandat annule et remplace les mandats et programmes antérieurs.